

RESUME DU PV DE LA 6^E SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MCA- SENEGAL II

La sixième (6e) session du Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal II, s'est tenue le mercredi 30 juin 2021 à l'invitation de M. Diatourou NDIAYE, président du Conseil. A l'ouverture de cette session, le président a remercié les membres pour leur disponibilité et leur présence à cette 6e session, dont l'objectif est de faire le point sur l'état d'avancement du programme Compact et d'examiner les différents documents soumis par la Direction de MCA-Sénégal II.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, désignés par cooptation, le Conseil a approuvé le PV de la 5^e session du conseil de surveillance par Résolution n° MCASENII-CS06-RES001.

Au titre de la mise en œuvre des recommandations faites par les membres du conseil de surveillance, le DG a fait savoir que l'ensemble des recommandations ont été prises en compte comme lors de la session précédente.

Au sujet de l'état d'avancement des activités du compact II, plusieurs activités ont été réalisées depuis la 5^e session du CS. Des rencontres ont été tenues avec des acteurs institutionnels et parties prenantes du Compact, notamment avec l'Assemblée nationale, à l'occasion du passage devant l'Inter-commission composée par la Commission de l'Energie et des Ressources minérales et la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains, des textes de loi portant Code de l'Electricité et Régulation du Secteur de l'Energie, suite à leur validation en Conseil des Ministres. Le MCA a également rencontré le Gouverneur de Dakar, les préfets de Dakar, Pikine et Rufisque, ainsi que le Maire de Hann Bel Air, pour définir les bases d'une collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallations des personnes affectées par le projet Transport.

Le DG a informé le conseil du recrutement du Directeur de la Communication, de l'onboarding des Directeurs du projet Accès et du Genre et de l'Inclusion Sociale (GIS), le démarrage des prestations liées aux contrats portant respectivement sur la conception du projet Transport et sur l'Audit du réseau de Senelec, la reprise du travail en présentiel au niveau du Siège et des bureaux Annexes, et la finalisation prochaine des travaux d'aménagement du nouveau siège situé au Point E. Le DG s'est également réjoui de la finalisation du Manuel des Ressources humaines et du Manuel de gestion des opérations financières, qui seront par ailleurs présentés aux membres pour examen et approbation lors de cette 6e session. Le DG a enfin relevé la signature d'un contrat de performance entre l'Etat du Sénégal et Senelec pour la

période 2021 à 2024, marquant la satisfaction de la condition préalable à l'entrée en vigueur du Compact qui y est liée.

Au titre de l'accomplissement des conditions préalables, le DG a informé que ce dernier est en cours. Le DG a également passé en revue l'état d'avancement des autres conditions liées au premier décaissement des fonds du Compact, qui sont au nombre de quinze (15), et qui sont pour la grande majorité bouclées ou en cours de finalisation.

Le Directeur Général M. Oumar DIOP a informé les membres que la stratégie de communication de MCA-Sénégal II a été élaborée et soumise à MCC pour revue technique. Il en est de même pour la maquette du nouveau site web de l'entité de mise en œuvre et sa charte graphique.

Sur les activités du Projet Réforme, ces dernières sont adossées aux conditions préalables à l'entrée en vigueur qui ont été évoquées plus tôt. Les Etudes Tarifaires prévues dans le cadre de ce projet, sont en cours de réalisation. Au niveau de la révision du cadre légal, les projets de loi concernés ont été adoptés par le Parlement et transmis au Président de la République pour promulgation et publication au Journal Officiel. Il en est de même pour le projet Transport qui connaît une progression satisfaisante et du projet Accès également en bonne voie.

Les activités transversales connaissent également une progression notable avec des démarches nombreuses en cours de réalisation.

Au sujet de la situation de l'exécution budgétaire, il a été noté que la tendance des paiements est en cohérence avec le niveau d'engagements. Les décaissements sont constatés selon les termes des contrats, ils interviennent à la validation des livrables ou la réception des biens par MCA Sénégal II.

Après ces différentes présentations, les membres du Conseil ont réagi sur les aspects environnementaux des programmes et le MCA a apporté des éclaircissements sur les questions abordées.

Aux termes des échanges, le Président du Conseil est passé au point relatif à l'examen des différents documents soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. Le Conseil, après un exposé global du DG de MCA-Sénégal, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur des Finances et de la Directrice de la Passation des Marchés respectivement sur le Manuel des Ressources Humaines et le Modèle de contrat de travail, le Manuel des Opérations Financières

et sur le Plan de passation des Marchés n°10 sur lesdits documents, a pris les résolutions suivantes :

Résolution n° MCASENII-CS06-RES002 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Manuel des Ressources Humaines de MCA-Sénégal II ;

Résolution N° MCASENII-CS06-RES003 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Modèle de contrat de travail de MCA-Sénégal II ;

Résolution N° MCASENII-CS06-RES004 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Manuel de Gestion des Opérations Financières de MCA-Sénégal II,

Résolution N° MCASENII-CS06-RES005 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés n°10 de MCA-Sénégal II ;

Résolution N° MCASENII-CS06-RES006 : RESOLU QUE, le Directeur Général et le Secrétaire Général de MCA-Sénégal II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et l'accomplissement de l'objectif des présentes résolutions dans la limite de leurs compétences respectives.